



COMMUNE DE SAVIESE



AVIS division des acquits

Ces jours, les propriétaires de vignes reçoivent les acquits pour les vendanges 2017.

Avec l'apparition des cépages sur les acquits, leur traditionnelle division a été abandonnée au profit d'une application informatisée cantonale « e-vendanges ».

Cette application, selon indication donnée par l'office de la viticulture, ne sera pas activée avant le 10 août prochain.

Toutefois, les propriétaires ayant des acquits à diviser sont invités à les déposer sans délai auprès du service technique qui, dès accès donné à l'application cantonale, se chargera de les diviser et les retourner au propriétaire concerné.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Savièse, juillet 2017

L'administration communale